



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE
POUR OU CONTRE LE RAPATRIEMENT DE L'ASSURANCE-EMPLOI AU QUÉBEC?

Montréal, le 26 novembre 2013 – Ce mercredi 27 novembre à **Droit de Cité**, l'émission de débat diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre le rapatriement de l'assurance-emploi au Québec?**

L'animateur : Anne-Marie Kirouac

Les membres du jury : M^e Patrick Fernandez, membre du Barreau du Québec et Laurence Houde-Roy, journaliste au journal Métro.

Les équipes : Maxime Asselin, étudiant à l'École du Barreau et à la maîtrise en droit avec cheminement en sciences de la vie à l'Université de Sherbrooke, affronte Bastien Abraham et Fadijah Collin-Mazile, étudiants à l'École de technologie supérieure.

L'invitée-expert : M^e Hans Marotte, responsable des services juridiques chez Mouvement Action Chômage de Montréal.

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

Contexte du thème de cette semaine

La Loi constitutionnelle de 1867 a établi la séparation des pouvoirs entre le fédéral et les provinces. En vertu de l'article 91 (2A), il appartient au gouvernement fédéral de légiférer en matière d'assurance sociale visant à compenser la perte de salaire pour les travailleurs. Auparavant, l'assurance-emploi était du ressort des provinces, car elle était incluse dans leur compétence exclusive de légiférer en matière de « propriété et droits civils ».

En 2012, le fédéral adoptait le projet de loi C-38 (ou *Loi sur la mise en œuvre budgétaire*), qui prévoyait plusieurs changements au *Règlement sur l'assurance-emploi*, dont une définition plus précise de l'« emploi convenable ». En vertu de cette nouvelle loi, les prestataires devront accepter tout emploi convenable qui correspond à leurs compétences, même si le salaire diminue de 30 % et que le lieu de travail est à une heure du domicile. Les mesures de contrôle de recherche d'emploi seront aussi resserrées.

Lors de la dernière campagne électorale provinciale, le Parti Québécois a promis le rapatriement de l'assurance-emploi. Un rapport de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi doit être rendu public le 30 novembre 2013., Coprésidée par Gilles Duceppe et Rita Dionne-Marsolais, cette commission a mené des consultations à travers tout le Québec pour étayer son rapport sur la situation actuelle de l'assurance-emploi dans la province.

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez l'émission sur www.facebook.com/droitcite

- 30 -

Renseignements :
Martine Meilleur
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau
Faits et Causes
(450) 845-1637
redaction@faitsetcauses.com



Facebook www.facebook.com/DroitCite



Twitter [@DroitCite](https://twitter.com/DroitCite)